

Programmes	But	Admissibilité	Modalités
<i>Prêts garantis FarmStart pour l'achat d'animaux</i>	Crédit pour établir ou agrandir des élevages.	Prêts accessibles aux particuliers et aux groupes pour l'achat de bovins et de moutons de reproduction femelles.	Les limites de prêt sont de \$12,000 pour une personne, \$24,000 pour deux personnes et \$36,000 pour un groupe de trois ou plus. La période de remboursement est de 7 ans ou plus et le bénéficiaire ne verse aucun paiement de principal pendant les deux premières années du prêt. Le taux d'intérêt est le taux préférentiel du prêteur plus 2%. La province garantit 80% des pertes sur chaque prêt.
<i>Prêts FarmStart aux sociétés, coopératives et associations</i>	Crédit pour établir ou agrandir des systèmes d'irrigation ou des élevages.	Les coopératives, les sociétés et les associations peuvent obtenir des prêts si chaque membre est admissible. Des prêts pourront être accordés aux membres individuels qui sont admissibles.	Le prêt pour une ferme à plusieurs exploitants correspond à la somme des montants que les membres peuvent emprunter individuellement.
<i>Commission de la banque des terres</i>	Transferts de terres à l'intérieur de la même famille. Facilite le transfert de terres à la retraite d'agriculteurs et permet aux aspirants-agriculteurs de louer des terres. Des fonds sont également disponibles pour fins d'amélioration foncière.	L'avoir net maximal et le revenu annuel net moyen sur trois ans sont établis chaque année.	La terre est louée à raison d'un loyer en espèces calculé d'après sa valeur productive. La terre peut être achetée après 5 ans et le locataire reçoit un escompte de 20% sur la parcelle de résidence (maximum de \$5,000). La banque des terres ne finance pas les achats.
<i>SEDCO</i>	Exploitations agricoles spécialisées. Les exploitations agricoles de base ne sont pas admissibles.	L'entreprise doit être établie en Saskatchewan.	Aucun maximum, mais le montant ne peut excéder 80% de la valeur des immobilisations. Prêts à long terme sans durée maximale fixe.
<i>Société de logement de la Saskatchewan – Programme de construction domiciliaire en milieu rural</i>	Aider les familles agricoles à acquérir des maisons neuves ou à améliorer leur logement.	L'agriculture doit être l'activité principale et on doit habiter la ferme au moins neuf mois par année. La résidence ne doit pas excéder 130 mètres carrés.	Un paiement initial de 5% est exigé. Le prêt maximal est de \$52,000 sur 35 ans à un taux d'intérêt de 16% fixé pour 10 ans. Une subvention de \$1,800 par année est versée aux familles à faible revenu dont le ratio de la dette brute est supérieur à 30%.
<b>Manitoba</b>			
<i>Société du crédit agricole du Manitoba (S.C.A.M.)</i>			
<i>Prêts directs – long terme</i>	Prêts directs à long terme pour acheter des animaux et des machines, faire des améliorations permanentes et consolider des dettes.	Avoir 18 ans ou plus. L'agriculture est l'activité principale ou doit le devenir après le prêt. Citoyen canadien ou immigrant reçu qui réside au Manitoba ou qui y résidera après le prêt. Valeur nette jusqu'à concurrence de \$185,000.	Maximum de \$200,000 pour 30 ans jusqu'à concurrence de 90% de la garantie. 60% de la garantie doit être sous forme de terres, 40% sous forme d'animaux et 20% sous forme d'outillage. Le taux d'intérêt est supérieur de 0.5% au coût mensuel des emprunts de la province.
<i>Remise d'intérêt aux jeunes agriculteurs</i>	Remise d'intérêt afin d'aider les jeunes agriculteurs à agrandir leur exploitation ou à réorganiser leurs activités agricoles.	Avoir 18 à 39 ans inclusivement et avoir obtenu un prêt direct à long terme ou une garantie de prêt globale de des fins précises.	Une remise maximale de 4% s'applique au premier \$50,000 du prêt pendant les cinq premières années.